

XIROCOURT

Informations municipales www.xirocourt.fr





Compte rendu de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 1er Juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le premier juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Mairie de XIROCOURT, sous la présidence de Mme. Marie-Hélène PHULPIN, Maire

<u>Présents</u>: Catherine RENAUD, Marc FRANCOIS, Laurent VELATI, André LALLEMAND, Michel SORET Alexandre ZIMMER, David DUPRE

Absents excusés: Xavier MANGEAT pouvoir à Michel SORET

Absents: Pierre OUALI, Anouck REDONNET

Ordre du jour

Validation de l'estimation de la valeur des anciens locaux de la CC la Pipistrelle et modalités de la mise en vente

Avant que le bien soit estimé, la commune a reçu en date du 18 mai 2017 une offre d'achat de la Pipistrelle en dessous de la somme inscrite au budget 2017. Cette offre ne peut pas être retenue.

La réglementation ayant changée depuis le 1^{er} janvier 2017, le bien n'a pas pu être évalué par France Domaine car les demandes des communes de moins de 2000 habitants ne sont satisfaites qu'à titre exceptionnel et ne sont pas prioritaires. Il convient de s'adresser aux notaires qui délèguent généralement aux agences immobilières.

L'agence LAVAUD-Immobilier a estimé le bien à 55 000 €. Le relevé existant fait par un architecte en février 2016 (Surface habitable : 137,70m², jardin et usoir privatif en sus) est à la disposition des habitants qui pourraient être intéressés.

Décision votée à l'unanimité:

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'évaluation du bien estimé à 55 000 € par l'agence LAVAUX-Immobilier.

Maire: Permanences: Tous les jours sur rendez-vous — Contact: mh.phulpin@xirocourt.fr / Tel: 06 20 12 30 23

> Autorisation donnée au Maire pour signer un mandat de vente

Décision votée à l'unanimité :

Afin de permettre à la commune de vendre le bien avant la fin de l'année à des conditions financières satisfaisantes, il est proposé de confier cette vente à l'agence Immobilière LAVAUX qui a évalué le bien et de signer un contrat de vente avec cette dernière.

Le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Mise en recouvrement : frais de branchement assainissement

Délibération votée à l'unanimité :

Dans le cadre des travaux d'assainissement collectif, la commune prend en charge la fourniture et la pose des regards de branchement dans les rues concernées par les travaux d'assainissement collectif et uniquement pour les bâtiments munis d'un compteur d'eau.

Pour toutes les autres habitations munies d'un compteur d'eau situées dans les rues non concernées par les travaux et pour les propriétaires de constructions ou parcelles dépourvues de compteurs d'eau qui ont souhaité équiper leurs biens d'un regard de branchement, se verront facturés du montant de la prestation au tarif appliqué par l'entreprise à la commune - à l'exception de ceux qui ont passé commande directement auprès d'un prestataire.

Aménagement de l'aire de jeux et remplacement des jeux vandalisés

Choix des jeux et pare ballons retenus : Fournisseur MEFRAN

- <u>Pare ballon hauteur 4 m</u> en acier plastifié Ral vert + filets mailles 5x5 Hauteur 2x4m séparé par un tendeur câble acier Largeur 16m et accessoires : **1098** € **TTC**
- <u>Pont à lattes 2 ans et +</u> (L 310 cm − I 110 cm − H 120 cm) hauteur debout : 80 cm : **1750,80€ TTC**
- Portique mixte junior acier 2 ans et +: 960 € TTC

Ces aménagements seront complétés par le remplacement des poubelles vandalisées et par l'ajout de cailloux ronds.

Le montage des jeux sera effectué par les membres du Conseil Municipal. Les parents seront invités à participer. Le contrôle de conformité sera effectué par l'APAVE à l'issue du montage.

Il est régulièrement constaté des éclats de verre provenant de bouteilles de bière ou d'alcool sur le terrain de jeux, en particulier devant le toboggan. Un arrêté municipal sera pris pour interdire l'alcool sur le terrain de jeux.

> Questions diverses

- Ordures ménagères :

Il est rappelé aux usagers la suppression des containers au Faubourg et sur les plates-formes de tris sélectifs. Les administrés qui ne sont pas encore en possession de leur nouvelle poubelle et de leur nouvelle carte de déchetterie doivent s'adresser au siège de la communauté de communes pour les retirer avant le 1^{er} juillet 2017. Passé cette date, les containers du Faubourg et des points de tris sélectifs seront supprimés. De même, les ordures ménagères ne seront plus ramassées si les usagers n'utilisent pas les nouvelles poubelles distribuées la CC du Pays du Saintois.

- IMPORTANT !!! Modalités de branchement des usagers au système d'assainissement collectif :

Les usagers disposeront de **deux années** à partir de la réception des travaux pour se raccorder au système d'assainissement collectif. Avant de commencer les travaux, il est indispensable de respecter les règles suivantes :

- 1) **Déclarer à la commune son intention** de se raccorder au système d'assainissement collectif
- 2) La commune doit impérativement **contrôler les travaux réalisés**, y compris les déconnexions de fosses septiques. Pour cela, les tranchées ne doivent pas être refermées (s'il n'y a pas eu de contrôle la taxe d'assainissement pourra être doublée à a fin des deux ans).
- 3) A l'issue de ce contrôle, **la commune délivre un certificat de conformité** daté du jour du contrôle.

Si les usagers ne se sont pas raccordés à l'échéance des deux ou s'ils n'ont pas obtenu de certificat de conformité, leur taxe d'assainissement pourra être doublée

- <u>1^{er} et second tour des élections législatives</u> : Dimanches 11 et 18 juin 2017

Les personnes qui souhaitent participer aux tours de gardes du scrutin peuvent se faire connaître en mairie

Composition du bureau de vote de Xirocourt dimanche 11 juin 2017

• Président : Marie-Hélène PHULPIN

• Président suppléant : Catherine RENAUD

• Secrétaire : Marc FRANCOIS

• Assesseurs : Michel SORET / Alexandre Zimmer

TOURS DE GARDE DU SCRUTIN

Le nom du responsable du bureau est souligné

8h00 à10h30	10h30 à 13h00	13h00 à 15h30	15h30 à 18h00
- <u>Marie-Hélène</u>	- <u>Catherine</u>	- Michel SORET	- <u>Laurent VELATI</u>
<u>PHULPIN</u>	<u>RENAUD</u>	- Chantal SORET	- David DUPRE
- Marc FRANCOIS	- Alexandre ZIMMER	- Léa RENAUD	-
- André	ZIIVIIVILIC		
LALLEMAND	- Manon CLEMENT		

Composition du bureau de vote de Xirocourt dimanche 18 juin 2017

• Président : Marie-Hélène PHULPIN

• Président suppléant : Catherine RENAUD

• Secrétaire : Marc FRANCOIS

• Assesseurs : Michel SORET / Alexandre ZIMMER

TOURS DE GARDE DU SCRUTIN

Le nom du responsable du bureau est souligné

8h00 à10h30			
- <u>Marie-Hélène</u>	10h30 à 13h00	13h00 à 15h30	15h30 à 18h00
<u>PHULPIN</u>	- <u>Alexandre</u>	- Michel SORET	- <u>Laurent VELATI</u>
- Marc FRANCOIS	<u>ZIMMER</u>	- Chantal SORET	- David DUPRE
- Catherine RENAUD	- Léa RENAUD -	- Xavier MANGEAT	-